

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Mise en place d'un cautionnement pour le prêt de badges d'accès aux bornes électriques.

Ces dernières années, des bornes électriques ont été mises en place pour contrôler l'accès à certaines rues du centre-ville piétonnier. La police municipale dispose de badges d'accès pour faciliter les travaux et déménagements dans les rues concernées, évitant de mobiliser du personnel d'astreinte voirie.

Ces badges sont prêtés aux usagers demandeurs ayant préalablement justifié d'une autorisation écrite d'accès et d'arrêt sur voirie. Ils doivent en contrepartie remettre un chèque de caution de 50 € et le restituer au plus tard trois jours après la fin de l'opération concernée. En cas de non-restitution dans les délais impartis, le chèque de caution est encaissé.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette procédure et de fixer à 50 € le montant de la caution pour prêt d'un badge d'accès aux bornes électriques.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.